

FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE **MISSION LOCALE LILLE / VILLE DE LILLE**

SENSIBILISER A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET AUX GESTES ECO-CITOYENS

Cette Mission s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, « Investir dans la jeunesse de la Métropole » La Ville de Lille, via la Mission locale de Lille développe le service Civique autour des valeurs de solidarité et de proximité.

NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE :

- Votre adresse :
- Vos coordonnées téléphoniques :
- Votre contact mail :
- Votre date de création:

- N° SIRET :

Nom du signataire responsable, ou président :

Nom et fonction du tuteur ou tutrice :

(+téléphone et mail si différent de la structure)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE

Depuis maintenant 10 ans, la Ville de Lille accueille chaque année des jeunes en service civil volontaire, aujourd'hui devenu service civique.

Affectés à des missions de lutte contre l'isolement, ils contribuent par leur investissement, à retisser du lien en allant au devant des habitants.

Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité et participent au quotidien à améliorer leur bien-être. Aujourd'hui, la Ville élargit le champ d'intervention des jeunes accueillis en service civique.

Au-delà de l'action menée auprès des plus fragiles, elle souhaite en effet améliorer l'information et l'accessibilité des services rendus aux publics, sur des sujets très variés.

Dans cette perspective, la Ville de Lille recherche 80 jeunes sérieux et motivés, prêts à s'engager de novembre 2017 à juin 2018, dans les domaines suivants :

- Lien social avec les personnes fragiles,
- E-administration et numérique,
- Ouverture culturelle et éducation ,
- Eco-citoyenneté ,
- Information/promotion locale .

INTITULE DE LA MISSION : Sensibiliser à la préservation de l'environnement et aux gestes éco-citoyens

Thématique : Environnement Durée : 9 mois, 25h/semaine

Nb de postes : 1

Démarrage : novembre 2018

ACTIVITES

Le volontaire est amené à intervenir pour :

- Aller à la rencontre des habitants, des populations de passage (touristes...), et des jeunes, pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens.
- Sensibiliser un large public, mais aussi des enfants sur les temps scolaires, péri et extra scolaires, sur les thèmes suivants : biodiversité, eau, déchets, énergie, mobilité et alimentation.
- Participer à des événements en faveur des gestes éco-citoyens et de la promotion des espaces naturels.
- Sensibiliser la population à l'utilisation des transports dits « doux » ou alternatifs en faisant connaître ce qui existe déjà sur le territoire (co-voiturage, vélo, transports en commun).

Lieu d'activité (si différent du siège social de la structure) et matériel mis à disposition

Service Environnement à la ville de Lomme

Le lieu de la mission est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? oui non

Date prévisionnelle de démarrage

Novembre 2018

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

Mission de 9 mois à raison de 25h hebdomadaires

Extrait de la charte d'engagement en Service Civique pour les Missions Locales :

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **472,97€ euros par mois + 107,58€** versés par l'organisme agréé, soit **580.55€ au total**.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de 107,67€ euros si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

EN CAS DE RECRUTEMENT, LES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSOUS VOUS SERONT DEMANDÉS POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE :

- RIB (au nom du jeune)
- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale (avec numéro de sécurité sociale lisible)
- Justificatif de domicile: exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement et copie CNI resto verso de l'hébergeur)
- Certificat médical d'aptitude au service civique
- CV à jour
- Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)
- Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- Pour les mineurs : Autorisation parentale avec copie CNI recto verso du tuteur légal + copie du livret de famille (toutes les pages)
- L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs)